

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 3

Séance du lundi 10 octobre 2016

Il est 20h00 lorsque **M. H. Liniger**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal, à Corsier. Il salue les Conseillers, M. le Syndic F. Brun, Mesdames et Messieurs les Municipaux, et M. le Caporal Ch. Hertzseisen de Police Riviera, ainsi que Mme Priska Hess, correspondante du Régional.

M. Marco Milosavljevic, huissier, est excusé. Il est remercié pour avoir assumé la mise en place de la salle du Conseil.

Les membres suivants sont excusés : Mme J. Henry-Baudois (V), MM. M. Burnier (A), T. Ribeiro (P) et X. Fonjallaz (A).

M. F. Mirabile est absent (A).

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

A la question de **M. le Président** demandant si tous les membres ont reçu l'enveloppe, Mme M. Gullo-Ott (P) répond qu'elle n'a pas reçu les documents liés à la séance du Conseil. Une copie de ceux-ci lui sont alors immédiatement remis.

M. le Président propose la modification suivante :

-Ajout d'un point **4.1, assermentation d'un nouveau Conseiller communal.**

M. E. Gentilini (P) souhaite que la réponse à l'interpellation déposée le 5 septembre 2016 soit donnée avant le point 9, (Rapport no 05/2016).

M. le Président relève que le traitement officiel de cette réponse se fera lors la prochaine séance; M. le Syndic lira le rapport durant les communications municipales.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. Correspondance et Communications du Bureau du Conseil communal

-M. le Président précise que le PV de la séance du 5 septembre n'a pas été remis en raison des délais trop courts. L'envoi du courrier pour la séance du 10 octobre est parti le 8 septembre !

4. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – M. le Syndic Franz Brun

Réponse à l'interpellation de M. B. Caron, déposée le 5 septembre 2016, demandant à la Municipalité d'expliquer au Conseil communal la manière avec laquelle les Commissions consultatives ont été constituées :

M. le Syndic donne lecture de la réponse de la Municipalité qui portera le numéro no 07/2016.

Ainsi et conformément au Règlement du Conseil Communal la réponse à l'interpellation de M. Caron a été donnée dans la séance qui a suivi celle du dépôt de l'interpellation. Par conséquent, la Municipalité considère avoir répondu à cette interpellation dont la version écrite sera remise aux membres du Conseil pour information avec l'envoi des documents de la prochaine séance du mois de décembre prochain, sans faire l'objet d'un point à l'ordre du jour.

Informations concernant une nouvelle Convention Cartoriviera (Contrat de prestations) : La collaboration entre les différentes communes concernant Cartoriviera était réglée par une Convention minimaliste. La dernière version datait de 2012 et elle était très rudimentaire. Une nouvelle Convention, juridiquement propre, vient d'être établie sans modification du fond et des aspects financiers. La nouvelle Convention établie sous la forme d'un contrat de prestations vient d'être signée par tous les partenaires. C'est une Convention entre la commune siège (Vevey) et tous les autres partenaires de Cartoriviera (Blonay, Chardonne, Jongny, Corsier, Montreux, St-Légier, la Tour-de-Peilz, Veytaux, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve, ASR et le SIGE). Elle a été signée en mai 2016.

Conseil communal – vœu : en réponse au vœu du groupe des Verts de Corsier, déposé lors de la séance du Conseil du 5 septembre 2016, demandant que les groupes du Conseil soient régulièrement consultés durant l'élaboration de la phase 2 de l'étude du préavis municipal no 13/2016 – assainissement de la chaussée, mesure antibruit, passage sous chaussée et nouveaux arrêts de bus – La Municipalité informe que la Commission Consultative de Circulation (C3) a été créée dans ce but-là et ses membres seront régulièrement consultés et renseignés sur ces travaux.

Route de Fenil : le goudronnage a été effectué par l'entreprise Grisoni-Zaugg, les 12 et 13 septembre dernier.

Caisse d'Epargne Riviera : comme promis lors du dernier Conseil communal, nous vous communiquons que la Caisse d'Epargne Riviera fait aussi partie des banques que la Commune pourrait solliciter pour un placement d'argent.

Ecoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – M. Bernard Schär

Espace Régional des Pléiades : toutes les communes ont accepté de reconnaître l'intérêt régional, ce qui ouvre le financement prévu par la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL). Le chantier vient de démarrer.

Association scolaire intercommunale : la séance d'installation de l'Association scolaire intercommunale effectuée par Mme Florence Siegrist, Préfet, a eu lieu le 8 septembre 2016, dans la salle du Conseil communal de Corsier. M. Cédric Desmet a été élu Président du Conseil intercommunal, et M. Bernard Schär a été élu Président du Comité de direction.

Sortie aux Monts-de-Corsier : la Municipalité remercie la Société de développement pour l'excellente organisation de la sortie aux Monts-de-Corsier du 25 septembre 2016, lors de laquelle les nouveaux habitants de la Commune et la population étaient conviés pour une balade de 4 km allant de la Banderette-Dessous au Manège du Burgoz. Des remerciements sont adressés à M. M. Crausaz, responsable du Manège, pour la mise à disposition des lieux et les démonstrations équestres.

Bâtiments, Circulations & Transports – M. Pierre-André Debétaz

Aménagement du village : les travaux se poursuivent. Fermeture du village du 17 au 28 octobre (pose du tapis définitif) + travaux, terrasse du Châtelard. Un tout ménage sera distribué aux habitants du Village.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Mme Ursula Bucher

AVASAD : le nombre de prestations de l'AVASAD (Association vaudoise, aide et soins à domicile) est en constante augmentation au vu du nombre de bénéficiaires.

Les augmentations des prestations principales sont :

- les soins infirmiers, + 30,3%
- les soins de base, + 17,7%
- l'aide à l'activité au quotidien, + 14,1%

A ce jour, le financement de la part de l'Etat est en cours de négociation, la répartition canton/commune n'est pas finalisée. Cependant, il faudra s'attendre à une augmentation du coût pour les aides et soins à domicile au budget de la Commune.

Promove : durant le 1^{er} semestre de l'année 2016, la région a vu l'inscription de 214 nouvelles entreprises au Registre du commerce. Le bilan du programme « AppApp » est très positif. La demande pour une solution d'accompagnement extrascolaire des apprentis est importante. Entre l'automne 2015 et le printemps 2016, 47 apprentis de la Riviera, issus de 37 entreprises différentes, ont ainsi profité de ce programme. Au vu de ce bilan positif, Promove est heureux de pouvoir annoncer que le programme « AppApp » sera reconduit pour l'année 2016-2017.

Septembre Musical : en 2017, la Fondation du Septembre Musical présentera deux rendez-vous :

- un volet hivernal du vendredi 3 au dimanche 5 février
- le rendez-vous de la fin de l'été du vendredi 25 août au samedi 2 septembre.

D'autre part, le nom de « Septembre Musical » deviendra le « Montreux Riviera Classic ».

Concernant la situation financière de la Fondation, les informations rapportées par la presse sont incomplètes et obsolètes. L'assainissement nécessaire a été validé et

l'édition anniversaire 2016 a été un succès non seulement sur les plans artistiques et de la fréquentation, mais aussi par rapport à l'équilibre financier. L'avenir du Festival n'est donc pas menacé.

Population & Sécurité – Mme Arianne Rouge

SDIS : le recrutement aura lieu le jeudi 3 novembre 2016, de 15h00 à 20h00, à la Tour-de-Peilz. Des volontaires sont recherchés, peuvent s'inscrire des femmes ou des hommes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite.

Environnement – M. Michel Ceppi

Voirie – Véhicule : dans le cadre du budget 2016 de la voirie, la Municipalité a fait l'acquisition d'un petit véhicule électrique pour le ramassage des poubelles publiques situées entre le chemin Vert et le Manoir de Ban.

4.1 Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

M. M. Crausaz ne pouvait être présent lors de la Cérémonie d'installation des autorités, en mai dernier. **M. le Président** lit l'art. 5 du règlement du Conseil communal et procède à l'assermentation de **M. Michel Crausaz (C)**. Des applaudissements ponctuent cette prestation de serment.

5. Election d'un nouveau membre à la Commission des finances

M. le Président, précise que, lors de l'installation du Conseil, quelques membres du Conseil étaient excusés. Nous avons élu, sur proposition des partis, les délégués aux diverses Commissions. Afin de valider officiellement leur fonction au sein de leur Commission respective, nous allons procéder à leur élection.

M. H. Hoose (C) est élu à la Cofin à l'unanimité.

6. Election d'un membre suppléant à la CIEHL

Mme J. Ribeiro (P) doit être confirmée dans sa fonction de suppléante au CIEHL.

Mme J. Ribeiro est élue à l'unanimité moins une abstention.

7. Préavis no 15/2016 - Arrêté d'imposition pour l'année 2017

M. D. Philipona (C) lit le rapport de la Cofin qui accepte, à l'unanimité, la conclusion du préavis.

M. P. Bugmann (A), donne quelques précisions sur la remarque de la Cofin par rapport au point no10 – Impôt sur les divertissements. La Cofin est inquiète de ne jamais toucher des impôts provenant du Musée Chaplin car la situation est complexe: -le terrain a été acheté par une société provenant du Luxembourg. Celle-ci a créé une autre société « Manoir de Ban SA ». Elle est installée à Clarens. Prochainement, elle doit déménager à Corsier.

-la « Société Grevin SA » a participé au financement de la structure muséale.

-la société exploitante est la « Compagnie des Alpes », elle est locataire du lieu.

-le parking, le restaurant et le magasin de souvenirs génèrent des apports financiers. Ces diverses structures font du bénéfice. La Municipalité doit tout mettre en œuvre pour obtenir une rentrée fiscale. Si cela n'était pas réalisable, il faudra demander une contribution sur les billets d'entrée.

Avec 200 à 300'000 visiteurs par année, le montant perçu pour les entrées au Musée représente environ 6 à 7 millions de chiffre d'affaires.

M. le Syndic précise qu'il est prématuré pour agir, que ces propos sont presque un procès d'intention. La société « Manoir de Ban SA » a promis d'installer son siège à Corsier. La « Compagnie des Alpes » qui a son siège à Genève a promis de le transférer à Corsier. La Municipalité va rester attentive et suivre ces futurs changements. M. le Syndic est conscient que ces sociétés doivent payer des impôts, et que cela va se faire.

M. P. Bugmann (A) répond que cette réflexion permettait d'informer le Conseil de l'organisation du concept « Musée Chaplin's world ». La Municipalité va suivre le dossier et tiendra au courant le Législatif.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion, soit :

-d'adopter l'arrêt d'imposition pour l'année 2017 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat ;

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. **Préavis no 16/2016 – Demande de crédit pour la réalisation de la révision du PGA communal conformément aux exigences de la LAT**

M. D. Philipona (C) lit les conclusions du rapport de la Cofin et **M. C. Desmet (C)** lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc. Toutes deux, à l'unanimité, acceptent le préavis no 16/2016.

M. R. Genoud (A) relève le coût de l'élaboration du PGA et de son Règlement, des frais de géomètre et des ingénieurs spécialistes. Il s'étonne que le BTI ne puisse pas réaliser le travail. Le BTI a une connaissance approfondie de la Commune. Le PGA ne va fondamentalement pas changer les types d'affectation du sol. Il propose aux Conseillers de refuser le préavis afin que la Municipalité présente un nouveau plan financier impliquant une plus grande participation du BTI.

M. le Syndic répond que, pour l'élaboration de ce PGA, il faut prendre les conseils de juristes et d'urbanistes. Le BTI n'a pas les capacités et les connaissances pour mener de front les PGA des quatre communes. Le Règlement sera le même pour les communes du Cercle et cela facilitera le travail du BTI. Il relève que le coût de la réalisation du PGA n'est pas si onéreux grâce à la part importante du travail réalisé par le BTI. M. D. Ferrari va consacrer plus de 50% de son temps de travail pour l'exécution du PGA. La tâche est énorme, les exigences cantonales sont pointues, raisons pour lesquelles la Municipalité a mandaté un Bureau d'urbanisme. Des subventions cantonales vont être accordées pour la réalisation du PGA.

M. C. Desmet (C) relève qu'il serait compliqué que le BTI prenne en charge tout le dossier. En cas de dézonage, il est préférable d'avoir un bureau indépendant qui traitera les problèmes avec les habitants. Il n'y aura ainsi pas de conflit d'intérêt.

Mme M. Meier (C) demande si le montant de CHF 180'000.— est identique pour chaque Commune du Cercle.

M. le Syndic précise que chaque Commune a un préavis différent. Il y a des différences de surfaces, de complexité du terrain, etc..., donc un coût différent.

Mme M. Meier (C) souhaite avoir des détails concernant la somme de CHF 89'000.--, est-ce un budget ou un forfait ?

M. le Syndic répond que c'est une offre ferme d'entreprise qui a été choisie par les quatre communes. Il peut y avoir un dépassement, mais il faudrait le justifier par de nouveaux éléments. La somme est modeste grâce à la participation du BTI.

Mme M. Meier (C) remarque que le montant de l'étude de faisabilité de la déchetterie était de CHF 160'000.--. Elle a vu les factures des différentes étapes et il n'y avait pas de détail. Elle aimerait trouver une solution pour que la facturation soit détaillée.

M. le Syndic précise que la facture n'était pas très détaillée au contraire des rapports qui contenaient toutes les précisions. La Municipalité n'accepte pas de factures imprécises, car tout doit pouvoir être vérifié.

Mme M. Meier (C) relève que la Commission de gestion a demandé des détails sur la facturation. Les factures n'ont pas été données, le montant étant justifié. La Commission de gestion reviendra sur le sujet. Elle souhaite que la Cofin étudie cette situation.

M. P. Bugmann (A) répond que tous les projets présentés sur la base des soumissions rentrées impliquent que la facture est explicite.

M. Th. Baechtold (C) demande s'il y a eu un appel d'offres pour ce mandat ?

M. le Syndic répond qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres. La Municipalité de Chardonne travaille depuis de nombreuses années avec un mandataire. Elle a souhaité élaborer le PGA avec ce même Bureau. Les trois autres Communes ont approuvé cette proposition. En regard d'un comparatif établi avec d'autres communes, le montant demandé pour le PGA est modéré. Le bureau désigné a accepté de collaborer avec le BTI.

M. Th. Baechtold (C) s'étonne de la modique somme CHF 8'000.-- attribuée aux ingénieurs en environnement, circulation, etc...

M. le Syndic précise que c'est le Bureau mandaté qui a proposé ce montant.

M. Th. Baechtold (C) relève que l'étude de l'Agenda 21 doit être réalisée avant ou en parallèle avec l'élaboration du PGA.

M. P. Groux (C) demande s'il n'y a pas un montant minimum pour faire un appel d'offres?

M. P.-A. Debétaz précise que c'est jusqu'à un montant de CHF 150'000.-- hors taxe, en dessous on peut faire de gré à gré.

Mme A. Reber (P) souhaite connaître le nom du mandataire.

M. le Syndic répond qu'il s'agit du Bureau Plarel SA à Lausanne.

M. P. Groux (C), suite à un article paru dans le journal «24 Heures», demande si la Commune est surdimensionnée dans les zones à bâtir.

M. le Syndic explique que la Commune de Corsier fait partie de celles qui ont trop de terrains en zone constructible. Il ne sera pas nécessaire de dézoner, ces parcelles seront mises dans des zones de réserve et bloquées pour une durée de cinq à huit ans. Elles pourront être ensuite libérées pour la construction.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions, soit :

-d'autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'urbanisme pour la révision du Plan Général d'Affectation et du Règlement de construction pour un montant total de CHF 180'000.00 ;

-de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 180'000.00 à amortir par prélèvement dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan ;

-de financer cette dépense par recours à un emprunt de CHF 180'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis no 16/2016 est accepté à **une large majorité (1 avis contraire et 1 abstention)**.

9. **Rapport no 05/2016 – Réponse au postulat de M. Bernard Savoy, déposé le 15 février 2016, demandant à la Municipalité de développer et proposer un Agenda 21 intitulé « perspective globale et action locale »**

Mme C. Haller (C) lit le rapport de la Commission ad hoc qui accepte le rapport no 05/2016, sous réserve d'une réponse cohérente à la question de la composition de la Commission.

Mme J. Ribeiro (P), émet le vœu suivant : *Le groupe PS-POP émet le vœu que les travaux de la Municipalité et de la Commission consultative aboutissant à la sélection d'un catalogue d'actions prenant en compte l'entier des domaines concernés par un agenda 21, assorti d'une planification de leur mise en œuvre. Il espère que l'Agenda 21 de la Commune et les critères qui auront été utilisés pour sélectionner les actions à*

mettre en œuvre seront décrits dans le chapitre qui y sera consacré dans le rapport annuel de la Municipalité. Le groupe souhaite enfin qu'une communication régulière soit mise en place pour informer et impliquer les citoyens, notamment lors de la phase de mise en œuvre.

M. Th. Baechtold (C) demande s'il y aura un lien entre l'Agenda 21 et le PGA. L'Agenda 21 « nourrit » le PGA.

M. le Syndic annonce que l'élaboration du PGA commencera en 2017, dès que les quatre Conseils communaux se seront prononcés. Les travaux s'échelonneront sur 2 ans et demi. Le PGA sera actualisé ainsi que la mise à jour de la Police des constructions entre les quatre communes. Il n'y a pas de résolutions énergétiques, ni de nouvelles zones à créer. Le PGA définira également la carte des dangers.

M. B. Schär précise que la Commission Agenda 21 se réunit le 11 octobre pour sa première séance. Le vœu entendu tout à l'heure va dans le sens de développer un catalogue d'actions et de planification. La Commission examinera les liens possibles entre le postulat de M. E. Gentilini et l'étude du PGA.

Mme A. Reber (P) précise que, en aucun cas, l'Agenda 21 pourrait influencer le PGA à la hauteur de plans et de règlements. Si le mandataire communique avec la Commission consultative Agenda 21, il pourrait y avoir une réflexion développée dans le rapport 47 OAT qui accompagne le PGA.

M. P. Groux (C) précise que dans le rapport de la Commission ad hoc, M. Y. Bucher fait partie de l'Alliance et non de la Concorde.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion, soit :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Bernard Savoy demandant à la Municipalité de développer et proposer un Agenda 21 intitulé « Perspective globale et action locale ».

Le rapport no 05/2016 est accepté à **une large majorité (9 abstentions)**.

10. Rapport no 06/2016 – Réponse au postulat de Dominic Isler et Steven Palézieux, déposé le 7 septembre 2015, demandant à la Municipalité d'étudier « l'amélioration et la sécurité des piétons à la traversée de la Route de Châtel-St-Denis ».

M. A. Lanzillotta (A) lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité accepte le rapport no 06/2016. (1^{er} alinéa : M. M. Burnier était excusé et non absent).

M. S. de Palézieux (C) est content que la réponse à son postulat soit liée au préavis no 13/2016. Il est satisfait que la Commission consultative de circulation C3 soit associée à cette étude. Il précise qu'il s'agit d'une réponse provisoire, puisque liée au préavis 13/2016, 3^e et non d'une réponse définitive.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion, soit :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de MM. Dominic Isler et Steven de Palézieux.

Le rapport no 06/2016 est accepté à **une grande majorité (2 avis contraires et 3 abstentions)**.

11. Interpellations, motions, postulats

Mme M. Meier (C) soumet une interpellation par rapport à une non représentativité des groupes minoritaire dans les Commissions consultatives.

Formation des Commissions consultatives :

Cette interpellation demande que la Municipalité étudie et propose un système de rotation au sein de ces Commissions afin que les groupes minoritaires soient aussi représentés. Ceci pourrait aussi être réalisé sur la base de volontariat de personnes dont les compétences seraient utiles.

M. le Syndic rétorque que les Commissions consultatives doivent être composées de personnes ayant une certaine expérience. Ce ne serait pas constructif pour le bien de la Commune de changer toutes les années les membres de ces dites Commissions. Les membres ont été bien choisis : intérêt, compétence, homme, femme. Il faut respecter la décision municipale.

Mme M. Meyer (C) accepte la réponse de la Municipalité.

12. Divers, et propositions individuelles

M. le Président rappelle aux anciens Conseillers que leurs jetons de présence sont à retirer à l'issue de la séance.

-samedi 5 novembre 2016, course du Conseil, découverte de la ville de Neuchâtel.

-vendredi 11 novembre 2016, souper du Conseil.

-lundi 12 décembre 2016, dernière séance du Conseil de l'année.

-**M. C. Desmet** (C) émet un vœu concernant la sécurité à la déchetterie de Praz-Libon. Les escaliers en métal situés entre les bennes récoltant le papier et la ferraille sont trop hautes et glissantes.

M. M. Ceppi prend note et contactera les responsables de la déchetterie.

-**M. A. Goy** (C), concernant le « Septembre musical » et sa situation financière catastrophique, relève qu'il n'y a pas eu de démenti de la direction du « Septembre musical ».

Mme U. Bucher, précise qu'il n'y a pas eu de démenti dans la presse, mais sur le site, les informations sont claires. Les finances sont saines. Avec leur nouvelle organisation, le « Montreux Riviera Classic » repart sur de bonnes bases.

M. A. Goy (C) informe que la Presse relatait que l'exercice du « Septembre musical » se concluait par un bénéfice de CHF 300.00.

-M. P. Groux (C), dans le cadre du Conservatoire de Vevey, souhaite qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les cours des enfants et pour la Commune. Actuellement, le prix des cours de musique s'élève à CHF 700.00/semestre pour 40 minutes ou CHF 500.00 pour 30 minutes d'enseignement de la musique. Il attend toujours la rectification de la tablette communale au niveau des subventions possibles envers les élèves du conservatoire.

Mme J. Darioli (P) demande s'il fait référence aux tarifs du Conservatoire de Vevey.

M. P. Groux (C) précise que le Grand Conseil a accepté que les maîtres de musique aient droit à une rectification de leur salaire. Les Communes devraient mettre CHF 1.00 supplémentaire par habitant. Il ne faudrait pas que les cotisations pour les élèves augmentent également.

Mme J. Darioli (P) précise que ce sont les cours des adultes qui ont été augmentés et non ceux des enfants.

Mme U. Bucher confirme que, suite à une loi édictée par la FEM, les subventions ont été enlevées aux adultes. Les enfants bénéficient toujours de subventions. Le Conservatoire de Vevey-Montreux Riviera est le meilleur marché du Canton.

-Mme L. Pieper (C) informe que l'émission ABE du lundi 17 octobre 2016 sera consacrée aux problèmes que rencontre le quartier de la Dautère.

-Mme C. Haller (C), Présidente de la Société de développement remercie la Municipalité et les membres du Conseil pour leur soutien. M. M. Crausaz est également remercié pour l'accueil au sein du Manège de Burgoz, lors de la sortie du dimanche 25 septembre. Le 6 novembre aura lieu à la Grande salle de Corsier, le dimanche avec Charlot, manifestation mise sur pied avec la collaboration de M. Durant.

Le mercredi 21 décembre, la Place du village accueillera le Noël au village ! Ces dates seront précisées dans le prochain Corsièran.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** clôt la séance à 21h25.

Au nom du Conseil communal

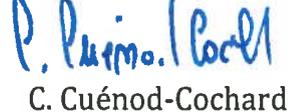
Le Président



H. Liniger



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard